

# La Nation

Journal vaudois

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4



## † Jean-François Poudret (1931-2014)

Déchiffrer, classer, donner une forme intelligible à la matière inerte et poussiéreuse des archives, publier: pour Jean-François Poudret, il n'y avait, de la pensée à l'action, de l'étude à l'édition, qu'un seul élan, rapide et volontaire. Il en attendait autant de ses nombreux doctorants. Tel qui lui confiait soixante pages de sa thèse le vendredi après-midi n'avait que le week-end pour souffler. La copie lui revenait le lundi à la première heure, noire d'annotations de tout genre, fautes d'orthographe et de grammaire corrigées, dates et références rectifiées ou complétées, paragraphes inversés et chapitres réorganisés, lectures complémentaires énumérées. Le doctorant se pliait, sachant que les exigences de son directeur le faisaient entrer dans une vision supérieure des choses, sachant aussi qu'elles n'étaient qu'une pâle copie des exigences qu'il s'imposait à lui-même.

Son cerveau parfaitement agencé se rappelait tout – même s'il prétendait non sans coquetterie «ne pas avoir la mémoire des dates» –, qu'il s'agisse de droit, d'histoire ou de la configuration exacte, rue par rue, monument par monument, des capitales européennes.

Ce n'était pas un fort-en-thème: c'était le plus fort de tous en thème, en version et en rédaction. Comme l'ont écrit dans un magnifique hommage<sup>1</sup>

MM. Denis Tappy et Jean-Daniel Morerod, deux de ses plus éminents disciples, «quel que soit le domaine où il intervenait, tout avait une ampleur décisive». Il fut l'un des derniers généralistes du droit, discipline qu'émettent aujourd'hui l'extension des lois et la tendance moderne à la spécialisation. Il était même, disait un confrère, «spécialiste en tout».

Il publiait sans relâche articles, fascicules et livres. Avocat percutant, professeur à l'Université de Lausanne durant trente-six ans, doyen de la faculté à deux reprises, docteur *honoris causa* des universités de Toulouse, Strasbourg et Montpellier, il connut une renommée internationale en matière d'histoire du droit, de procédure civile et d'arbitrage international. De cet art qu'il pratiqua et enseigna, il tira, en collaboration avec M. Sébastien Besson, une étude comparative de mille pages, traduite en anglais en 2007. *La Nation* a consacré plusieurs articles<sup>2</sup> aux six gros volumes de *Coutumes et coutumiers*, somme d'histoire comparative sur le droit privé des six cantons romands du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Il était déjà malade quand le dernier volume est sorti. On a dit que l'effort démesuré qu'il lui avait coûté

l'avait beaucoup affaibli. Ne pas le faire l'aurait probablement plus affaibli encore.

Ayant bouclé son gymnase une année plus tôt qu'il ne convenait, il fut le plus jeune participant de tous les temps au «camp de Valeyres», retraite annuelle de la Ligue vaudoise. Alors déjà, ce jeune savait tout, au point d'en agacer plus d'un. Durant de nombreuses années, il y assura l'indispensable exposé d'histoire vaudoise. Il aimait, à partir de quelques documents judiciaires ou comptables, reconstituer un moment de la vie médiévale auquel son énergie évocatoire redonnait mou-

vement, chaleur et humour. Sa thèse de doctorat, publiée en 1955, fut consacrée à *La succession testamentaire dans le pays de Vaud à l'époque savoyarde*. Dans nos Cahiers de la Renaissance vaudoise, il publia en 1962 *La Maison de Savoie évincée de Lausanne par Messieurs de Berne*, en 1986 *Libertés et franchises dans les pays romands au Moyen Âge*, en 2009 *Le rôle de l'imagination en histoire*. En 1980, il contribua aux *Mélanges Marcel Regamey* avec un «Portrait du monde judiciaire vaudois à la fin du Moyen Âge».

Il fut un membre fidèle de la Ligue vaudoise, mais on ne peut pas vrai-

ment dire qu'il incarnait le Vaudois type. De sa mère française, il avait reçu la faculté d'exprimer sans détour, parfois abruptement, une pensée incisive et des jugements définitifs. Il garda de son enfance un amour premier de la Provence qui, jusque sur son lit de mort, concurrença son choix raisonné du Pays de Vaud.

Par son oncle Claude Poudret, il rencontra M. Regamey, lui aussi «vaudois avec une fougue bien peu vaudoise», selon le mot admiratif d'un adversaire libéral. Il en fut le stagiaire, puis l'associé. M. Regamey, à propos de la cavalcade permanente qu'était la vie de son remuant collaborateur, prétendait qu'il n'avait «jamais terminé une phrase dans la pièce où il l'avait commencée». Il lui posait des questions juridiques sur des petits bouts de papier, qu'il retrouvait complétés d'une réponse circonstanciée et décisive.

Ils s'admiraient réciproquement. M. Regamey lui avait soumis son manuscrit sur *La formation de l'Etat dans les six cantons romands*. Présent au moment du verdict, le soussigné a entrevu fugacement une crainte identique dans l'œil des deux protagonistes, celle de l'étudiant inquiet face au maître respecté. Moment précieux.

(Suite en page 2)

Olivier Delacrétaz

## La Nouvelle Revue Universelle

Dans l'éditorial de la dernière livraison de la *Nouvelle Revue Universelle*, le rédacteur en chef, M. Christian Franchet d'Espèrey, écrit: «Si l'existence de la revue que vous tenez entre les mains a une justification, c'est dans son souci d'aborder la chose politique d'une manière radicale, c'est-à-dire touchant à la racine même de notre être collectif. C'est de penser la politique en tant que Français conscient de porter, comme chaque Français, un héritage de vingt siècles de goût pour la liberté, de quinze siècles d'attachement à la chrétienté, et de dix siècles de souci capétien de notre unité. Il faut croire que cet héritage n'est pas oublié puisqu'on met une telle obstination à le détruire.»

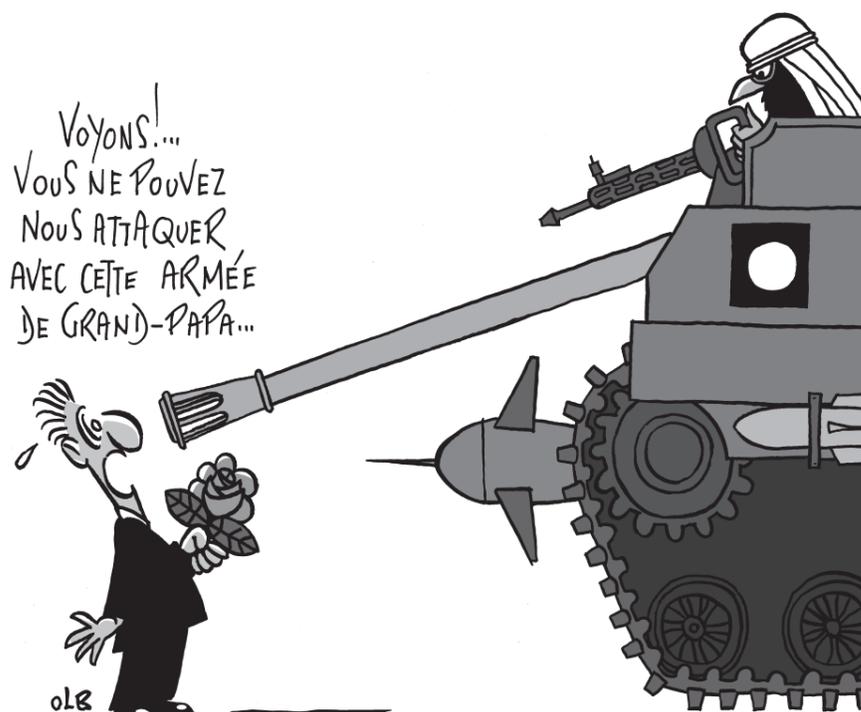
Ce périodique trimestriel forme un des nombreux remparts contre la liquidation de la France par les progressistes égalitaires et leurs alliés, l'Union européenne et les Etats-Unis au premier rang.

Fondée en 1920 par Jacques Bainville, la revue a cessé de paraître en 1944. Résuscitée une première fois en 1974, elle a été refondée par Hilaire de Crémiers en 2005, qui dirige aussi le mensuel *Pol-*

*itique magazine* ([www.politiquemagazine.fr](http://www.politiquemagazine.fr)), et traite de politique, d'économie, d'histoire, de religion, d'art et de littérature. L'héritière de la *Revue Universelle* continue le programme de ses fondateurs, qui reste d'actualité et consiste à «rassembler tout ce qui, dans le monde, prend parti contre la destruction, fortifier et étendre les relations entre les groupes dévoués à la cause de l'esprit». Dans le dernier numéro (n°36), Gilles Varange fait le point sur le traité de libre-échange transatlantique «Traité transatlantique: le chemin de la servitude»; Jean-Pierre Maugeud se pose la question de savoir si la démocratie peut devenir totalitaire à l'heure où les progressistes nous font croire que ces deux termes sont des oxymores; Antoine de Crémiers analyse la crise économique dans «Une catastrophe prévisible et certaine». Nous ne vous signalons que ces trois articles sans négliger les autres: des analyses remarquables qu'on ne trouvera jamais dans la presse de gauche officielle. C'est pourquoi, on l'aura compris, nous vous conseillons de lire le dernier numéro de la *Nouvelle Revue Universelle*.

Lars Klawonn

Réalisme socialiste



# Le double héritage d'Ansermet

Vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, par une étrange convergence, des musiciens illustres se sont trouvés réunis sur les bords du Léman, là où s'était déjà réfugiée Clara Haskil: le compositeur Richard Strauss et des chefs d'orchestre du rang de Paul Kletzki, Josef Krips, Carl Schuricht ou Wilhelm Furtwängler.

Pourquoi cet endroit? Pourquoi cette attirance? Les rivages des lacs de Zurich ou de Lucerne n'étaient-ils pas plus tentants? Il n'y a pas d'explication rationnelle à cela, sinon que ce pays, outre la beauté de ses paysages, est une sorte de réceptacle, ouvert à la culture. Ses habitants y entretiennent une forte relation à la musique, sentant peut-être qu'il y va d'une partie de leur identité. Harry Halbreich, le grand musicographe belge, l'a bien remarqué, qui a comparé la Suisse romande à la Bohême et à la Moravie, berceau musical de l'Europe, pour l'intensité de sa vie musicale, fécondée par une tradition chorale, que cultivaient les Eglises et les Ecoles normales. Du moins jusqu'à la fin du dernier millénaire.

Un simple regard jeté sur la vie musicale de nos régions confirme le ju-

gement d'Harry Halbreich. Les deux cantons lémaniques n'ont-ils pas vu se fonder sur leur sol deux institutions orchestrales de niveau international? L'Orchestre de la Suisse Romande et l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Le premier, qui fêtera son centième anniversaire en 2018, est né de la volonté d'un homme, Ernest Ansermet, pour qui ce fut l'œuvre de sa vie. Il évoque ainsi cette décision: *J'aurais pu m'attacher en permanence aux Ballets russes, qui avaient fait appel à mes services avant Genève. [...] Un collègue plein d'expérience, le chef d'orchestre russe Cooper me disait: «Vous êtes fou de rentrer à Genève. Sachez qu'on ne peut espérer entretenir un orchestre de valeur dans une ville de moins de 500 000 habitants.» Mais j'avais déjà dans ma tête l'odyssée de l'OSR, et la Suisse romande, dites-moi, ça vaut bien une ville de 500 000 habitants! Ainsi ma décision de consacrer mon activité musicale à mon pays avait un sens analogue au retour de Ramuz, de Paris en 1914.* Propos qu'il confirme à l'extrême fin de son existence: *Vouloir vouer sa vie à la musique est un entreprise difficile, mais c'est une chance exceptionnelle de pouvoir accomplir ce projet dans son propre pays.*<sup>2</sup>. C'est là le premier des héritages que nous a laissés Ansermet. Il en existe un second, tout aussi important.

Lorsqu'en 1945 Furtwängler quitte à l'extrême limite son pays tombé dans le gouffre (ce sont les Allemands qui vivent sous Hitler et sous Himmler qui ont le plus besoin de Beethoven et de Brahms), il se réfugie à Clarens, aidé en cela par Ansermet. Interdit de direction jusqu'en 1947, Furtwängler passe jusqu'à sa mort neuf années parmi les plus douloureuses de toutes. Quant à Ansermet, il rassemble alors les matériaux intellectuels de son œuvre magistrale, *Les Fondements de la Musique dans la Conscience humaine*. Nulle part dans le monde, Furtwängler n'aurait pu trouver un collègue plus proche de lui, par sa position éthique et esthétique, face à la crise majeure que traversent la musique et la société occidentale. Ansermet se trouve conforté par l'extraordinaire communauté de destins qu'expliquent leurs situations respectives, dans le temps et dans le cours de l'évolution musicale. L'un et l'autre, après avoir joué et défendu la musique de leurs contemporains, comme Bartok ou Honegger,

**Harry Halbreich  
a comparé la Suisse  
romande à la Bohême  
et à la Moravie pour  
l'intensité de sa vie  
musicale.**

s'inquiètent de la voie empruntée par une certaine forme de musique du XX<sup>e</sup> siècle. Peu à peu s'impose une évidence à eux: cette voie est une impasse, contraire à l'essence profonde de la musique. Le terrorisme intellectuel qu'exercent les tenants de la musique sérielle, dodécaphonique ou atonale, conforte leur opposition absolue à cette voie aberrante, qu'Ansermet résume en ces termes: *Entre la musique tonale et la musique atonale, il y a un fossé infranchissable, et si le monde musical, gagné par la propagande que l'on en fait, entrait décidément dans la musique atonale, dodécaphonique ou autre, il y perdrait le sens de la musique.*<sup>3</sup>. Pour Ansermet, la rédaction des *Fondements de la Musique* s'avère plus nécessaire que jamais.

Mais au-delà des êtres concernés, de tels événements ont aussi d'autres conséquences, celles de la rencontre avec le génie du lieu. Un lieu marqué par ceux qui y ont vécu et travaillé – un théologien et philosophe comme Vinet, un musicien comme Duparc à La Tour-de-Peilz, un Ansermet, né à Vevey, qui fait ses premières armes à Montreux, ou encore un Strawinsky, qui compose à Clarens le *Sacre du Printemps*. En réalité, s'élaborent là les éléments à l'origine des *Fondements de la Musique*, portant le nom d'Ansermet, mais dont la richesse doit sans doute beaucoup à la

fréquentation et à l'influence de la personnalité de Furtwängler.

Ce capital intellectuel et spirituel qu'un humaniste comme Alfred Berchtold décrit ainsi: *[...] Aux yeux d'Ansermet, c'est le matérialisme contemporain, c'est la soumission de l'homme aux lois extérieures de l'intérêt qui sont la cause de la désintégration formelle de la musique. Dieu est mort en même temps dans l'histoire musicale et dans l'histoire générale de l'Occident [...]. Au terme de sa carrière, et dans l'œuvre qui est la somme de ses réflexions, le mathématicien, le chef d'orchestre, le philosophe, soulève à propos des lois musicales les problèmes éternels de Dieu, de la morale, d'une vie communautaire rétablie, sur des bases solides, permettant la survie de notre humanité et son épanouissement.*<sup>4</sup>

Des hommes vont se lever, pour faire fructifier un tel capital. Parmi les premiers d'entre eux, René Schenker, ancien altiste à l'OSR, devenu directeur de la *Radio-Télévision Suisse romande*, qui crée l'*Association Ernest Ansermet*, en vue de célébrer le centenaire de la naissance du grand chef, en 1983. Concerts, conférences, promotions de l'œuvre écrite du Maître et de sa discographie se succèdent, accueillis avec un succès inattendu, de même qu'une exposition

itinérante, l'*Exposition Ernest Ansermet*, réalisée par l'*Association Ansermet*, présentée dans douze villes en Suisse, six en Europe et quatre outre-Atlantique. *Les Fondements de la Musique*, après leur première édition à Neuchâtel (La Baconnière) et leurs traductions allemande et italienne, sont repris par la célèbre collection *Bouquins* (Laffont, Paris). Or Laffont annonce ces jours que la deuxième édition est bientôt épuisée, avec une vente totale de 4995 exemplaires.

On mesure ainsi à quel point la trace et l'héritage que nous laisse Ernest Ansermet restent vivants, proches et nécessaires.

**Jean-Jacques Rapin**

<sup>1</sup> Ernest Ansermet et Jean-Claude Piguet: *Entretiens sur la musique*, La Baconnière, Neuchâtel, 1963, p.23.

<sup>2</sup> Ernest Ansermet: *Ecrits sur la Musique – Dernier message*, La Baconnière, Neuchâtel, 1971, p.239.

<sup>3</sup> *ibid.*

<sup>4</sup> Alfred Berchtold: *La Suisse romande au cap du XX<sup>e</sup> siècle*, Payot, Lausanne, 1966, p.552.

## † Jean-François Poudret

(Suite de la page 1) Il répugnait à la culture de l'émotion publique si fort prisée aujourd'hui. Ses passions complémentaires, l'équitation quotidiennement pratiquée jusqu'à septante-cinq ans, la musique et la peinture, convenaient d'ailleurs à sa réserve. Mais ses proches connaissaient son attachement vital au camp de base familial, ainsi que les liens profonds qu'il nouait avec ses collaborateurs. L'hommage mentionné plus haut ou encore celui de Mme Suzette Sandoz<sup>3</sup>, qui fut son assistante, manifestent non seulement la reconnaissance pour le maître, mais aussi, en filigrane, une réelle affection.

La seule fois que nous l'avons vu sortir de son extrême retenue, ce fut au lendemain de ce fameux dimanche d'été 1976 qui avait vu la victoire des fédéralistes contre la première loi fédérale sur l'aménagement du territoire, combat dans lequel il s'était engagé sans compter. Nous le vîmes entrer (en coup de vent, faut-il le dire?) dans nos locaux, souriant largement et levant les deux bras de la victoire, jubilation gaullienne pour le moins inusitée de la part de cet éternel insatisfait.

Plusieurs de ses étudiants ont continué sur la lancée, tant dans la recherche et l'enseignement que dans la publication et l'édition. Nous leur adressons

trois demandes, la première suscitée par les propos désabusés du professeur Morerod sur l'avenir universitaire de l'histoire du droit<sup>4</sup>: que l'intransigeance et l'engagement de Jean-François Poudret leur inspirent un combat sans relâche contre l'utilitarisme qui menace l'enseignement supérieur en général et la faculté de droit en particulier.

Notre deuxième demande est qu'ils fassent en sorte que la somme incroyable de connaissances historiques amassées à propos du Canton de Vaud soit enfin mise à profit pour enseigner leur histoire collective aux petits Vaudois.

La dernière demande contredit sans doute la discrétion ombrageuse de celui qui nous a quittés: qu'on amasse sans attendre les matériaux historiques, faits et documents, témoignages d'ici et d'ailleurs, qui permettront de raconter cette existence hors du commun. Il serait incompréhensible que la recherche historique vaudoise soit muette sur la vie de l'un de ses principaux acteurs.

Un grand Vaudois nous a quittés. Nous redisons notre amitié à sa femme et à ses deux enfants. Nous perpétuerons sa mémoire.

**O. D.**

<sup>1</sup> *Le Temps* du 16 septembre 2014.

<sup>2</sup> *La Nation* n° 1603 du 4 juin 1999, n° 1681 du 31 mai 2002 et n° 1804 du 16 février 2007.

<sup>3</sup> *Le Régional* du 18 septembre 2014.

<sup>4</sup> Compte-rendu par Jean-Daniel Morerod de « Coutumes et libertés », un choix d'articles de Jean-François Poudret, BHV, 2009, in *Revue Suisse d'Histoire*, Vol. 60 Nr. 2, 2010, p. 263-265.

## Nous voilà rassurés

Dans la dernière *Nation*, faisant allusion à quelques lignes de M. Laurent Girardin, nous exprimions nos craintes de voir nos amis du *Jura Libre* se lancer eux aussi dans la guerre des langues menée en Suisse romande contre des cantons de Suisse centrale et orientale. Heureusement nos craintes étaient vaines. Dans le numéro suivant du *Jura Libre*, M. Alain Charpillot a écrit un article remarquable en première page dans lequel

il démontre que cette guerre des langues n'est pas autre chose qu'une attaque sournoise contre la souveraineté cantonale en matière scolaire. Celle-ci n'est-elle pas plus importante que le fait que les jeunes Thurgoviens apprendront le français à 13 ans plutôt qu'à 11 ans? Nous voilà donc pleinement rassurés: une fois de plus nous sommes en parfait accord politique avec nos amis Jurassiens.

**E. J.**

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
Fax 021 312 87 14

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges

# Le Pays de Vaud et l'Europe

La Ligue vaudoise a toujours considéré avec circonspection l'étrange construction juridique qu'est l'Union européenne. L'idée d'une union de communautés politiques ne lui est *a priori* pas condamnable, si tant est qu'elle est réalisée dans le cadre de principes fédéralistes, et reste contrôlable via des mécanismes constitutionnels de démocratie directe. Ceci doit permettre de respecter au mieux la diversité des parties et de préserver leur autonomie.

Une telle situation avait présidé à la naissance de la Confédération helvétique, mais elle ne reflète certainement pas l'état de l'actuelle Union européenne. Si, à l'origine de celle-ci, des fédéralistes comme le neuchâtelois Denis de Rougemont et des personnalités aux tendances plus jacobines ou aux intérêts purement économiques se sont affrontés pour déterminer comment elle devait être bâtie, ce sont bien ces derniers qui l'ont emporté. Le résultat est une entité qui manque de légitimité et qui suscite un mécontentement grandissant des peuples de ses pays membres, même dans la prospère Allemagne.

Et à juste raison ; parmi les aspects les plus critiquables de l'Union, on peut citer le caractère parfois abscons et intrusif de ses directives, qui font peu de cas du principe de subsidiarité (comprenez la délégation au niveau politique supérieur des seules compétences que les niveaux inférieurs ne peuvent

ou veulent assumer). On a ainsi vu des organes de l'Union légiférer sur la taille des roues de brouettes ou sur le caramel mou.

La subsidiarité ne peut bien fonctionner qu'avec deux échelons de pouvoir. Une adhésion à une union européenne, même idéalement fédéraliste, serait la source de contradictions insolubles : la Suisse se verrait tôt ou tard obligée de céder à l'Union des compétences que peuple et cantons ne lui ont même pas déléguées (pensez à l'éducation, la culture, les infrastructures...). Ne parlons pas du coup mortel que cela porterait à la démocratie directe : les décisions européennes ne pourraient en aucun cas faire l'objet d'un référendum.

Quant au droit d'initiative, il se limiterait aux seules compétences restées suisses.

L'Union européenne présente en outre une rare opacité institutionnelle. L'absence de contrôle démocratique direct et ses commissions non élues posent problème. Là aussi, le mépris que certains de ses représentants affichent pour des décisions populaires légitimes est exaspérant, alors qu'eux-mêmes se considèrent comme une élite éclairée, qui n'a que les droits de l'homme à la bouche.

A cela s'ajoute son caractère technocratique et marchand. La notion juridique-mercantile d'origine anglo-saxonne

de *gouvernance*, issue de la gestion « managériale », a remplacé l'ancienne idée d'un gouvernement qui prenait des décisions en tant qu'autorité, ce qui fondait sa légitimité par sa prise naturelle de responsabilité. Dans le système européen actuel, cette responsabilité est diluée dans le vaste flou d'instances diverses, semi- ou supranationales, ce qui n'aide pas à susciter la confiance des peuples et à porter des projets d'avenir.

Pour qu'un gouvernement européen soit légitime, il lui faudrait encore une volonté propre. Or à la trinité « démocratie – droits de l'homme – marché » s'ajoute la désagréable tendance de l'Union à s'aligner systématiquement sur les positions américaines concernant les questions internationales, ce qui fait d'elle une entité vassale, sans réelle volonté propre ni conscience d'exister.

Si l'exemple donné par l'Union européenne est détestable, il ne faut pas pour autant rejeter l'idée même d'alliance intégrée ; les cantons suisses tirent certains bénéfices de leur appartenance à la Confédération, quand celle-ci fonctionne correctement. De plus, l'avenir semble favoriser l'émergence, du point de vue économique et géopolitique, d'une nouvelle forme d'acteurs : les blocs continentaux, tels que l'Inde, la Chine, les USA, la Rus-

sie, etc. L'Union européenne a sa place dans ce nouveau giron.

Le drapeau bleu aux étoiles jaunes ne doit pas faire oublier la vraie Europe, c'est-à-dire l'Europe en tant qu'héritage culturel. Occultée dans les esprits par l'actuelle Union, elle possède pourtant une réalité et une dignité de la plus haute nature. Car l'Europe est incontestablement une grande civilisation, synthèse millénaire d'apports philosophiques, culturels et religieux venus d'Athènes, de Jérusalem et de Rome, réactualisés à travers le Christianisme et les peuples, notamment germains, qui la firent vivre à travers les siècles. Cette Europe n'a pas que la fragilité d'une idée ; elle s'est exprimée en actes plusieurs fois dans l'histoire, notamment sous la forme politique de l'Empire carolingien, puis du Saint Empire Romain Germanique.

En ces termes-là, la Suisse est le plus européen des pays d'Europe. Sans être inféodée à Bruxelles, la Suisse est européenne par sa diversité, notamment linguistique, et son histoire. Et à l'intérieur de la Suisse, le Canton de Vaud n'est pas en reste. Les symboles choisis pour leur blason par les fondateurs du Mouvement de la Renaissance vaudoise en disent plus sur notre appartenance à l'Europe que toutes les adhésions à des unions marchandes.

N'a-t-on pas surnommé Pierre II de Savoie « le Petit Charlemagne » ?

**Lionel Hort**

## Communautés professionnelles, partenariat social : les recettes d'un pays prospère

Cet été, l'Office fédéral de la statistique a affirmé dans un communiqué que la Suisse connaissait un taux de pauvreté de 7,7 %. Ce chiffre est largement exagéré, car il englobe des ménages aux revenus certes modestes mais non misérables, des situations parfois très provisoires, des personnes en formation, d'autres qui vivent de leur fortune. La vraie proportion de ce qu'on entend habituellement par « pauvreté » (*taux de privation matérielle sévère, c'est-à-dire de privation matérielle dans quatre domaines sur neuf répertoriés*) est de 0,8 %. Pour les gens concernés, c'est sans doute encore trop, mais ce chiffre est tout de même réjouissant lorsqu'on le compare à la moyenne européenne (9,9 %) et même aux pays qui nous entourent (4,0 % en Autriche, 4,9 % en Allemagne, 5,3 % en France et 14,5 % en Italie).

C'est un fait que la Suisse, « îlot de cherté » selon les litanies officielles, est surtout un îlot de prospérité dont chacun profite. Les syndicats, se fondant sur les bons résultats généraux de l'économie, ne réclament-ils pas des augmentations de salaires de 2 % en moyenne pour 2015 ? Ils savent qu'ils n'obtiendront sans doute pas autant. Les négociations se mènent branche par branche et débouchent sur des adaptations diverses, selon les métiers et selon les régions. Il continuera d'en aller ainsi à l'avenir puisque les Suisses ont sagement refu-

sé l'initiative populaire réclamant un salaire minimum légal, uniforme pour tous les secteurs économiques et pour toutes les régions.

Il est toujours utile de rappeler que ces négociations constituent la base du partenariat social qui fonde l'essentiel de l'économie helvétique, et qui se veut une forme de troisième voie intelligente entre le socialisme et le ultralibéralisme : l'Etat doit intervenir le moins possible dans le fonctionnement de l'économie en général et dans les relations de travail en particulier, mais l'économie ne doit pas pour autant être livrée à la loi du plus fort et à la guerre de tous contre tous. Il faut des règles et il appartient aux diverses communautés professionnelles de s'organiser, dans le cadre naturel de leurs activités, afin de définir ces règles d'une manière satisfaisante pour les uns et les autres.

Les discussions salariales s'inscrivent ainsi le plus souvent dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) négociées et signées par les représentants des employeurs (associations patronales) et ceux des employés (syndicats). Les CCT peuvent fixer des salaires minimaux, des horaires de travail, des durées de vacances et d'autres éléments des relations de travail. Plus

largement, le partenariat social permet de gérer les domaines où toute une branche trouve des intérêts communs – même entre des entreprises concurrentes : formation professionnelle pour assurer la relève, ou encore institutions sociales au profit des travailleurs – par exemple pour permettre des retraites anticipées dans des métiers physiquement pénibles.

Lorsque le risque existe que des entreprises quittent leur association professionnelle dans le but de se soustraire aux obligations d'une CCT, les parties signataires de cette dernière peuvent, à certaines conditions (notamment la représentativité de la majorité des employeurs et des employés), demander à l'autorité – cantonale ou fédérale, selon les cas – de conférer force de loi à ladite convention ; toutes les entreprises de la branche concernée sont alors tenues de s'y plier.

Ce partenariat social, diversement vivant selon les branches et forcément complexe – on compte plus de six cents conventions collectives qui diffèrent tant par leur contenu que par leur portée géographique et professionnelle –, est consubstantiel à la paix du travail qui s'est imposée en Suisse

depuis maintenant plus de trois quarts de siècle – on situe son origine dans les conventions collectives de l'horlogerie et de l'industrie des machines, signées en 1937, et par lesquelles les parties syndicales et patronales s'obligeaient à s'abstenir de tout recours à la force en cas de litige.

Les représentants des patrons et des employés sont ainsi amenés à construire quelque chose ensemble, en évitant les affrontements stériles et destructeurs dont d'autres pays nous offrent le triste spectacle. En « mettant de l'ordre dans l'économie », le partenariat social et les professions organisées permettent de maintenir une législation et une politique relativement libérales, où les collectivités publiques s'en tiennent à leur rôle essentiel : créer des conditions cadres favorables à l'activité économique, en matière d'infrastructures de communication et de transport, de fiscalité, de sécurité, etc.

Cette conception de l'économie, fondée sur le respect de communautés professionnelles qui s'inscrivent elles-mêmes dans le cadre de communautés nationales, constitue une clé de la prospérité helvétique et reste donc le meilleur remède contre la pauvreté – bien plus que tous les filets sociaux, qu'elle contribue d'ailleurs à rendre finançables.

**Pierre-Gabriel Bieri**

**La Suisse est le plus européen des pays d'Europe.**

**La Suisse, « îlot de cherté », est surtout un îlot de prospérité dont chacun profite.**

# Achevons le Cassis-de-Dijon pour de bon !

Le principe «du Cassis-de-Dijon» veut que la Suisse ne puisse imposer sa propre législation à des produits provenant de l'Union européenne. Les normes européennes de production sont dès lors également valables pour la Suisse. La Confédération s'est unilatéralement imposé ce principe au 1<sup>er</sup> juillet 2010, par une modification de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC). Presque toute la gamme de ce qui peut s'acheter en Suisse est concernée : de la machine-outil à la brique de lait.

Mme Doris Leuthard avait bataillé dur pour défendre son projet. Le Conseil fédéral prétendait alors s'attaquer à l'«îlot de cherté» que serait la Suisse. Les référendums parallèles lancés par

la Ligue vaudoise et un comité genevois n'avaient malheureusement pas abouti.

Le consommateur aurait dû voir son portemonnaie se vider moins vite. Il n'en fut rien. Par contre, les Suisses gagnèrent des aigreurs d'estomac. La presse parla des jambons gorgés d'eau, des sirops sans fruits et autres horreurs gastronomiques que la législation alimentaire suisse interdit à nos producteurs, mais que l'UE tolère. Ces produits se retrouvèrent dans nos supermarchés.

La réaction vint trop tard. M. Jacques Bourgeois, président de l'Union suisse des paysans (USP) se présenta en chef de file de l'opposition au Cassis et déposa plusieurs initiatives parlementaires. De même, la Fédération romande des

consommateurs (FRC) de M. Mathieu Fleury s'insurgea dès 2012. Leur soutien eût suffi à faire aboutir le référendum de 2009. Mais ils n'avaient rien vu ni prévu.

Aujourd'hui, les Chambres s'appêtent à sortir les denrées alimentaires du Cassis-de-Dijon. Tous les autres biens, à quelques rares exceptions près<sup>1</sup>, peuvent toujours être importés sans égard aux normes suisses ou vaudoises. C'est ici que la schizophrénie fédérale se révèle.

**Si les règles suisses sont trop contraignantes, supprimons-les.**

A quoi les normes de production helvétiques servent-elles donc? La LETC permet aux producteurs locaux d'appliquer les normes européennes afin de ne pas être pénalisés. Il s'agit d'une perte de souveraineté. Comme avec FATCA, la Suisse donne blanc seing à l'évolution future de normes sur lesquelles elle n'a aucun pouvoir. C'est le principe même du Cassis-de-Dijon qui est faux.

Si les règles suisses sont vraiment trop contraignantes, supprimons-les. Rien



## La croix et pas la bannière

**Les organismes en charge de la promotion économique, touristique et des produits du terroir ont décidé d'adapter le concept de promotion de l'image du canton de Vaud «*vaud.ch*». L'objectif est de disposer d'une marque promotionnelle commune, forte et fédératrice, ayant un fort impact et permettant une communication visuelle efficace.**

## LE COIN DU RONCHON

Ainsi commence le communiqué de presse publié par le Canton le 19 septembre, annonçant la création d'un nouveau logotype «*Vaud*». A cette occasion, les spécialistes en communication ont sorti leurs plus beaux mots et leurs plus grandes phrases pour expliquer leur art sous la forme d'une petite vidéo où l'on apprend que «*la marque Vaud se fonde sur deux particularités spécifiques au Canton: l'art de vivre vaudois, qui se traduit par un mode de vie sain et actif, des produits du terroir authentiques et des destinations touristiques d'exception, [et] l'excellence suisse, représentée par une économie diversifiée et innovante, une industrie hautement spécialisée*

ne sert de les conserver en concurrence avec des règles étrangères, tout en espérant sauver la qualité suisse avec quelque label «*Swissness*», marqué d'une arbalète, d'un petit Cervin ou de tout autre logo helvétisant.

Relevons enfin l'étrange soutien – au moins passif – de la gauche au Cassis-de-Dijon. A l'heure où beaucoup se préoccupent de normes écologiques de production, de conditions sociales des employés, de souveraineté alimentaire et de décroissance, cette soumission aux principes du marché peut surprendre. Nous l'expliquons par la crainte idiote que le protectionnisme soit une résurgence du nationalisme. Pour celui qui hait les frontières autant que l'agro-industrie mondiale, la contradiction est inextricable.

La Suisse n'a rien à gagner de cette confusion normative. Ne débarrassons pas seulement nos étals du jambon à l'eau, mais la Confédération du Cassis-de-Dijon.

**Félicien Monnier**

<sup>1</sup> La loi fédérale sur les entraves techniques au commerce permet l'exclusion théorique au principe de certains biens (art. 4, al. 3-4 LETC). Notamment ceux portant atteinte au patrimoine culturel national, à la santé publique ou encore à l'environnement. Cette exclusion se fait au cas par cas.

## Vie des Cahiers de la Renaissance vaudoise

Connaissez-vous les Cahiers de la Renaissance vaudoise? Maison d'édition discrète peut-être, vu son rythme de publication – entre deux et quatre ouvrages par année –, elle a toutefois pour elle sa longévité, qui n'a rien à envier à *La Nation*. Fondée en 1926, elle contribue à la lutte politique de notre journal pour la défense et l'illustration du Pays de Vaud. Elle compte à ce jour cent cinquante-deux ouvrages. Tous ceux qui la font vivre sont des bénévoles, l'imprimeur excepté.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant : les Cahiers de la Renaissance vaudoise ne font pas que seconder l'action politique de la Ligue vaudoise. Certes nous publions des textes qui traitent en profondeur de questions politiques d'actualité : ainsi, récemment, *Servir pour être libres* a combattu l'initiative lancée par le GSSA pour l'abrogation du service militaire obligatoire. L'ouvrage a réuni huit contributeurs, parmi lesquels quelques chefs de notre armée qui ont démontré chacun selon un angle original la nécessité de conserver une armée de milice pour la sécurité de notre pays. On a pu également argumenter que la neutralité helvétique, loin d'être une attitude de repliement égoïste, représentait un engagement international et un facteur de paix dans le monde.

Les Cahiers peuvent également traiter d'une question politique moins directement. Alors que s'affrontaient les défenseurs et les opposants de la nouvelle loi scolaire, dite LEO, nous publions une *Lettre aux parents de mes élèves*, signée Jean-Blaise Rochat, enseignant au secondaire I depuis plus de trente ans. Avec la sagesse et la mesure que donne l'expérience, mais aussi avec un amour de sa tâche demeuré intact et une sympathie évidente pour ses élèves, il s'adressait aux parents de ces derniers pour parler des joies et des peines de son métier. En y faisant à peine allusion, il montrait que la nouvelle loi sur l'école n'allait pas dans le bon sens. Davantage, il pouvait redonner le goût du métier aux enseignants qui le lisaient, et tempérer les ardeurs de tous ceux qui pensaient que les maîtres étaient surtout des fai-

néants. Cette lettre avait en réalité de nombreux destinataires.

On défend ainsi un pays, et on l'illustre en publiant ses écrivains, ses poètes : rappelons que Jacques Chessex, Maurice Chappaz et Anne-Lise Grobéty, pour ne citer qu'eux, ont été publiés aux Cahiers de la Renaissance vaudoise, alors dirigés par Bertil Galland. A partir de 1972, la politique est revenue au premier plan, mais la littérature n'a pas été complètement évincée. En témoigne la première édition, et la seule à ce jour, des Œuvres complètes de Paul Budry, qui, en trois beaux volumes, recueillent notamment les histoires savoureuses de l'écrivain et ses pénétrantes critiques artistiques des principaux peintres vaudois (Bocion, Vallotton, Auberjonois, beaucoup d'autres encore).

*Œuvres complètes* de Budry, du moins pouvait-on le penser jusqu'à la parution dans notre collection, en janvier dernier, du quatrième et dernier tome intitulé *La Suisse est belle*. L'ouvrage réunit les «*textes touristiques*» que Paul Budry a publiés entre 1934 et 1945 dans la *Revue mensuelle de l'Office national suisse du tourisme*, cette revue qui était suspendue au crochet à habits dans les trains... «*Littérature de plein air, de santé, d'optimisme, de découvertes inédites, dans un monde qui se trouve à notre porte*» : ainsi Yves Gerhard, éditeur de ce volume et des trois précédents, évoque-t-il ces textes de l'écrivain vaudois.

Notre prochaine publication, prévue pour cet automne, se propose de reprendre un certains nombres d'articles théologiques de Marcel Regamey, le fondateur de notre mouvement. Réjouissez-vous! Vous y découvrirez une pensée lumineuse, forte et originale sur les questions théologiques les plus délicates, sur le dialogue œcuménique, les relations entre la foi et la politique, les idéologies du national-socialisme et du communisme – en place au moment où paraissaient ces articles – vues par l'auteur comme des succédanés modernes de la foi. Assurément ces textes, qui n'ont pas pris une ride, n'ont pas encore donné tous leurs fruits.

**Benoît Meister**